



APPEL À CANDIDATURES À CHEVAL POUR ENTREPRENDRE

Promotion 2020-2023

UN PROJET
PORTÉ PAR



**LANCEMENT DU PRÉSENT APPEL À CANDIDATURES
LE 15 OCTOBRE 2020**

**DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS COMPLETS*
LE 16 NOVEMBRE 2020**

*Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier doit être transmis complet pour être pris en compte pour cet appel à candidature. Il est vivement conseillé de transmettre son dossier le plus en amont possible de la date limite de transmission, afin de pouvoir gérer au mieux les candidatures.

Le présent appel à candidatures ainsi que les formulaires de candidature sont consultables et téléchargeables sur le site du Conseil des Chevaux de Normandie (CCN) :

www.chevaux-normandie.com

Cet appel à candidatures pour **À cheval, pour entreprendre** 2020-2023 vise à sélectionner :

- **Les candidatures de 5 jeunes entrepreneurs** souhaitant bénéficier de l'accompagnement d'équi-projets dans leurs formations et leurs projets d'installations.
- **Les structures équestres supports** souhaitant louer leur installation aux jeunes entrepreneurs bénéficiant de l'accompagnement.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

CONSEIL DES CHEVAUX DE NORMANDIE
Campus Effiscience - Bâtiment Erable
8, rue Léopold Sédar Senghor
14460 COLOMBELLES

STÉPHANE DEMINGUET - CHARGÉ DE PROJETS
stephane.deminguet@chevaux-normandie.com
06.17.98.29.13

CORALIE MASCLET - ASSISTANTE DE PROJETS
coralie.masplet@chevaux-normandie.com
02.31.27.10.10



1. OBJECTIF DU PROJET

Le Conseil des Chevaux de Normandie souhaite accompagner des jeunes entrepreneurs afin de les former au mieux à la reprise et/ou création d'entreprise équine en Normandie. Ce projet s'appuie sur un réseau d'experts ayant toutes les compétences à la création d'entreprises équines. Ils accompagneront les jeunes durant 3 ans de formation afin de les préparer au mieux pour leurs installations.

À cheval, pour entreprendre vise une continuité dans les relations du jeune et du réseau après l'installation. Durant sa formation le jeune établira un lien de confiance avec ses interlocuteurs et formateurs. Le projet vise l'accompagnement et l'aide à l'installation de jeunes entrepreneurs de la filière équine en Normandie.

2. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ, ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

2.1 CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Les dossiers sont acceptés s'ils sont **transmis complets au plus tard le 16 novembre 2020**. Seuls les dossiers complets seront examinés. Le dossier de demande dûment rempli doit être accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires à la prise en compte de la candidature :

2.1.1 JEUNE ENTREPRENEUR

- Formulaire de candidature
- CV et Lettre de motivation
- Dernier bilan comptable clôturé pour l'activité actuelle si possible
- Dossier de présentation du projet

2.1.2 STRUCTURE ÉQUESTRE SUPPORT

- Formulaire de candidature + grille d'évaluation + photos récentes des infrastructures
- CV
- Bilans d'audits si déjà effectués dans le cadre de label (écurie de compétition, EquuRES, ...)

Le dossier devra être envoyé sous format papier au Conseil des Chevaux de Normandie ou complété sur son site internet www.chevaux-normandie.com

2.2 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ D'UNE CANDIDATURE

2.2.1 LE JEUNE ENTREPRENEUR

Le jeune entrepreneur doit :

- Être diplômé au minimum d'un BAC PRO, posséder un diplôme d'enseignement de l'équitation (BPJEPS ou DEJEPS...) ou diplôme du milieu équin.
- Posséder une activité viable et vivable, si déjà installé
- Être localisé en Normandie ou porter un projet d'installation en Normandie
- Avoir au minimum 5 chevaux au travail (70% des chevaux devront appartenir à des propriétaires sous contrat de pension)
- Être motivé et soucieux de se former et de s'installer en Normandie

2.2.2 LA STRUCTURE ÉQUESTRE SUPPORT

La structure support doit :

- Avoir la possibilité de louer au minimum 5 boxes avec sellerie. Le prix de location sera fixé selon un référentiel
- Mettre à disposition un espace parking pour les véhicules (voitures, vans, camions)
- Mettre à disposition une douche pour les chevaux
- Mettre à disposition un espace de stockage de l'alimentation (graineterie, fourrages)
- Disposer d'infrastructures de qualité (au niveau des sols notamment, Label écurie de compétition)
- Posséder des aires et matériels d'entraînement pour les chevaux de sport et/ou de course
- Posséder des infrastructures permettant une optimisation et une simplification du travail quotidien (mécanisation des tâches les plus pénibles, rationalisation des déplacements)
- Proposer des conditions d'hébergement des équidés respectant le bien-être animal (label EquuRES)
- Être à jour et respecter la réglementation en vigueur (assurances en règles, déclaration du lieu de détention des équidés, réglementation sanitaire « biosécurité »,..)

2.3 CRITÈRES DE SÉLECTION

2.3.1 POUR LE JEUNE ENTREPRENEUR

La sélection du jeune cavalier s'effectuera sur la base de sa motivation, ainsi que sur la viabilité du projet qu'il souhaiterait porter à terme en Normandie.

2.3.2 POUR LA STRUCTURE ÉQUESTRE SUPPORT

Les candidatures seront sélectionnées à partir des critères de la grille ci-après. Les critères en gras seront néanmoins indispensables à la sélection de la structure. La structure équestre retenue sera auditée sur place afin de s'assurer de sa conformité.



Champ de critères	Critères	✓
Professionalisme	Affiliation à la MSA	
	Adhésion à des labels (Label EquuRES, Label compétition)	
Infrastructures	Parking	
	Sellerie propre au jeune entrepreneur	
	Espace de préparation, soins et maréchal	
	Douche : stabilisée et praticable toute l'année	
	Sol et aires de pratiques régulièrement entretenus, maintenus souples, plans et non glissant, praticable toute l'année et avec système d'arrosage	
	Gestion du fumier en accord avec la réglementation	
	Espace de stockage d'alimentation (graineterie et fourrages)	
	Zones, accès et abords des écuries propres	
Sanitaire	Matériel nécessaire à l'entretien des infrastructures	
	Espace d'isolement (box, abri) permettant la quarantaine, le suivi vétérinaire ou l'isolement d'un équidé	
	Plan de biosécurité (sanitaire)	
Bien être	Suivi de la prophylaxie (prévention des maladies)	
	Accès permanent à de l'eau propre	
	Taille des surfaces abrités (boxes) adaptées aux chevaux	
	Paddock de détente à disposition	
	Isolation et agencement des écuries « confort cheval » (boxes par rapport aux courants d'air, bonne protection vis-à-vis de la pluie et de la chaleur)	
Gestion énergie et ressources	Luminosité naturelle présente dans les écuries en journée	
	Démarche raisonnée des énergies et de le l'eau : Sous compteur pour la partie location (eau et électricité)	
Logement	Présence d'un logement habitable	

3.COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature ainsi que la convention type pour le jeune et informations sur la CMD pour la structure support sont disponibles sur le site du Conseil des Chevaux de Normandie afin de visualiser les engagements : www.chevaux-normandie.com

Quel formulaire utiliser ?

→ CAS N°1 :

Vous êtes un jeune entrepreneur souhaitant rejoindre le projet d'accompagnement et formation à l'installation d'entreprise équine en Normandie.

Dans ce cas, veuillez remplir le formulaire intitulé JEUNE ENTREPRENEUR

→ CAS N° 2 :

Vous êtes une structure équestre souhaitant rejoindre le projet et louer vos installations à un jeune entrepreneur.

Dans ce cas, veuillez remplir le formulaire intitulé STRUCTURE EQUESTRE SUPPORT

4. CALENDRIER DE DÉROULEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

L'ouverture du présent appel à candidatures démarrera à compter du **15 octobre 2020**. La date limite de transmission des dossiers est fixée au **16 novembre 2020**.

Le candidat recevra par mail un accusé de réception de candidature.

Sélection des candidats :

Après réception des candidatures un audit sera effectué dans les structures supports permettant la sélection. La sélection des 5 jeunes entrepreneurs sera faite par le COPIL (comité de pilotage), sur la base des critères de sélection précédemment mentionnés.

Le COPIL est composé des partenaires suivants :

- Conseil des Chevaux de Normandie
- Crédit Agricole Normandie
- EQUICER
- Equi-ressources
- SAFER de Normandie

Annonce de la sélection :

L'annonce de la sélection sera effectuée **le 23 novembre 2020** dans la fin de journée, sur le site internet du Conseil des Chevaux de Normandie.

